

bien ils auront été séduits dès leur jeune âge par de trompeuses apparences ; l'erreur aura pris à leurs yeux des couleurs séduisantes : alors il peut se faire qu'ils ne soient pas réellement coupables, étant dans une ignorance *invincible* de la vérité ; ils ne sont même pas hérétiques formellement, puisque pour cela il faut soutenir l'erreur *avec opiniâtreté*, contrairement aux enseignements connus de l'Eglise, aux lumières de la foi et de sa conscience. Sans vouloir prévenir les jugements de Dieu, nous croyons que leur bonne foi les excuse et qu'ils peuvent êtres sauvés.

4° Quant aux *infidèles*, qui n'ont jamais connu les lumières de l'Evangile, il est évident que leur ignorance de la foi, si elle est involontaire et invincible, ne peut pas être punissable. Dieu demandera beaucoup à ceux qui auront reçu beaucoup et moins à ceux qui auront moins reçu ; il ne cherche pas à recueillir là où il n'a pas semé. Maître juste et équitable, il ne réclamera de chacun que proportionnellement aux grâces et aux lumières qu'il lui aura données, et nul doute que les infidèles qui auront correspondu fidèlement aux bienfaits de Dieu, pourront arriver au ciel, puisqu'ils appartiennent, ainsi que les protestants de bonne foi, à l'âme de l'Eglise du Christ.